Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2019-109

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2019

Sommaire

Direction de la sécurité sociale

R28-2019-08-29-001 - Arrêté modificatif n°9 du 29 août 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (1 page) Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-08-29-002 - AR 19-124 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen (4 pages) Page 5

R28-2019-08-29-003 - AR 19-125 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Surveillance Grand Port Maritime de Rouen (3 pages) Page 10

Direction de la sécurité sociale

R28-2019-08-29-001

Arrêté modificatif n°9 du 29 août 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°9 du 29 août 2019 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime,

Vu les arrêtés modificatifs des 17 et 23 janvier, 8 mars, 20 et 25 septembre, 16 novembre 2018, 19 juillet et 1er août 2019,

Vu la désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), remplace Monsieur Jean-Marc DUSSAUX en tant que membre titulaire :

Monsieur Michel WALOSIK
précédemment suppléant

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 29 août 2019

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-08-29-002

AR 19-124 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen

AR 19-124 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel MOUSSAOUI

Tél. 02 32 76 51 67
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Arrêté N°SGAR/19-124

portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;

Vu le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen ;

Vu l'arrêté l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 31 janvier, 10 février, 14 avril 2014, 15 juin, 9 septembre et 20 novembre 2015, 16 juin 2016, 16 février, 23 mai 2018 et 13 mai 2019 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Normandie en date du 4 juillet 2019 nommant Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE et Monsieur Julien DEMAZURE au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération de la commission permanente du Département de Seine-Maritime en date du 7 juillet 2017 désignant Monsieur Jean-François BURES comme représentant du Département de la Seine-Maritime au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Eure en date du 1er juillet 2019 nommant Monsieur Jean-Hugues BONAMY comme représentant du Département de l'Eure au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Calvados en date du 19 juillet 2019 nommant Monsieur Michel LAMARRE comme représentant du Département du Calvados au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain de la Métropole Rouen Normandie, en date du 17 décembre 2018, désignant Monsieur Roland MARUT pour représenter le Conseil métropolitain de la Métropole Rouen Normandie au sein du conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu le courrier de Jean-Claude WEISS, président de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine proposant de représenter sa communauté de communes au sein du conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Honfleur en date du 12 juin 2019 nommant Monsieur Claude CHICHERIE pour représenter la commune d'Honfleur au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen en date du 10 décembre 2018 nommant Madame Christine RAMBAUD pour représenter la Ville de Rouen au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu la correspondance du 30 avril 2019 de la CCI Normandie relatif au renouvellement de ses membres aux conseils de développement des ports du Havre et de Rouen ;

Vu la proposition du Grand Port Maritime de Rouen de représentants de la place portuaire et de personnalités qualifiées ;

Vu le courriel en date du 14 mai 2019 de Madame Catherine CORNU proposant d'être remplacée en tant que représentant de la place portuaire au conseil de développement du grand port maritime de Rouen par Monsieur Laurent LETTY et l'acceptation de ce dernier par courriel en date du 31 mai 2019 ;

Vu le courriel en date du 11 juin 2019 de Monsieur Jean-Philippe LAILLE proposant d'être remplacé en tant que représentant de la place portuaire au conseil de développement du grand port maritime de Rouen par Monsieur Stéphane SIMON et l'acceptation de ce dernier par courriel en date du 11 juin 2019 ;

Vu le courriel en date du 26 juin 2019 de BOREALIS proposant de remplacer Monsieur Sylvain BUSNOT par Monsieur Ludovic BOULAIS en tant que représentant de la place portuaire au conseil de développement du grand port maritime de Rouen ;

Vu les propositions de représentants des syndicats : les courriers du syndicat général des ouvriers dockers et assimilés du port de Rouen en date du 25 juin 2019, le courrier de la CGT-Union Départementale de la Seine Maritime en date du 24 juillet 2019 et le courrier de la CFDT Normandie en date du 13 juin 2019,

Considérant :

Que le code des transports prévoit que le mandat des membres des conseils de développement des grands ports maritimes est de cinq ans ;

Que ces mandats ont été renouvelés en 2014 ;

Qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'instance ;

ARRÊTE

Article 1er - La composition nominative du conseil de développement du grand port maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE : 12 SIÈGES

- M. Benoît De SAINT SERNIN, Exxon Mobil
- M. Cédric MOUCHEL, Technip France
- M. Laurent LETTY, Station de pilotage de la Seine
- M. Jean-Pierre SCOUARNEC, Euro Docks Services
- M. Jean-François LEPY, Soufflet Négoce, Socomac
- M. Stéphane SIMON, Rubis Terminal
- M. Philippe CARTON, TTOM Transport International
- M. Gilles KINDELBERGER, Sénalia
- M. Franck ROSE, société d'organisation de manutention et d'activités portuaires
- M. Nils BENETON, Sea-Invest France
- M. Ludovic BOULAIS, Boréalis
- M. Florent BEUZELIN, Beuzelin

DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERÇANT LEURS ACTIVITÉS SUR LE PORT : 3 SIÈGES

- M. Yann MALLET, syndicat CGT des ouvriers dockers et assimilés du Port de Rouen
- M. Judicaël GIBON, syndicat CGT des ouvriers dockers et assimilés du Port de Rouen
- M. Jean-Louis PETIT, syndicat CGT du Port de Rouen

TROISIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUES DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIÈGES

- M. Jean-Baptiste GASTINNE, Conseil régional de Normandie
- M. Julien DEMAZURE, Conseil régional de Normandie
- M. Jean-François BURES, Conseil départemental de la Seine-Maritime
- M. Jean-Hugues BONAMY, Conseil départemental de l'Eure
- M. Michel LAMARRE, Conseil départemental du Calvados
- M. Roland MARUT, Métropole Rouen Normandie,
- M. Jean-Claude WEISS, Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine
- Mme Christine RAMBAUD, Ville de Rouen,
- M. Claude CHICHERIE, Ville d'Honfleur

QUATRIÈME COLLÈGE : PERSONNALITÉS QUALIFIÉES INTÉRESSÉES AU DÉVELOPPEMENT DU PORT : 11 SIÈGES

- M. Philippe VUE, Haute-Normandie Nature Environnement
- M. Claude BLOT, Estuaire Sud
- Mme Michèle PASQUIS, Association pour la sauvegarde et mise en valeur de la boucle de Roumare
- Mme Emmanuèle SAURA, SNCF Réseau
- M. Didier LEANDRI, Comité des Armateurs Fluviaux
- M. Alain VERNA, Logistique Seine-Normandie
- M. Amaël MACRON, CEMEX
- M. Christian BOULOCHER, Normandie Logistique
- M. Vincent SAUREL, Marfret
- M. Patrick APS, Natup
- M. Philippe BEAUSEIGNEUR, Saipol

Article 2 : Les arrêtés N°SGAR 19-018 en date du 13 mai 2019 et du 31 janvier 2014 portant composition nominative du conseil de développement du grand port maritime de Rouen sont abrogés

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Fait à Rouen, le 29 AOUT 2019

Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-08-29-003

AR 19-125 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Surveillance Grand Port Maritime de Rouen

AR 19-125 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Surveillance Grand Port Maritime de Rouen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Kamel MASSAOUI

Tél. 02 32 76 51 67
Courriel : kamel.massaoui@normandie.gouv.fr

Arrêté N°SGAR/19-125

portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Rouen.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;

Vu le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime du Rouen ;

Vu l'arrêté du ministre de-la transition écologique et solidaire en date du 14 juin 2019, nommant M. Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre de représentant du ministre chargé de l'environnement ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 11 juin 2019, nommant M. Jean-Marie COUPU, administrateur général des affaires maritimes, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre du ministre chargé des ports maritimes ;

Vu l'arrêté de la ministre de-la transition écologique et solidaire, chargé des transports de la mer et de la pêche, en date du 6 août 2019 portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre des personnes qualifiées choisies en raison de leur compétence ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 28 juin 2019, renouvelant le mandat de Mme Stéphanie PETARD membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen en qualité de représentante du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 24 mai 2019 portant nomination de Mme Fabienne DUFAY, directrice des finances publiques de Normandie et du Département de Seine-Maritime, en qualité de représentante du ministre du budget au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Normandie en date du 19 novembre 2018 nommant M Jean-Baptiste GASTINNE et M Julien DEMAZURE pour siéger au conseil de surveillance grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération de la commission permanente du Département de Seine-Maritime en date du 7 juillet 2017 désignant M Bertrand BELLANGER en sa qualité de vice-président du Département comme représentant du Département de la Seine-Maritime au conseil de surveillance grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen en date du 10 décembre 2018 nommant M Yvon ROBERT pour représenter la Ville de Rouen au conseil de surveillance grand port maritime de Rouen ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie, en date du 17 décembre 2018, désignant M. Frédéric SANCHEZ pour représenter la Métropole Rouen Normandie au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;

Vu les désignations des représentants du personnel de l'établissement public ;

Considérant :

Que le code des transports prévoit que le mandat des membres des conseils de surveillance des grands ports maritimes est de cinq ans ;

Que ces mandats ont été renouvelés en 2014 ;

Qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'instance ;

ARRETE

Article 1er - La composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat (5)

- Le Préfet de région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ou son suppléant, le secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- Ministère chargé des ports maritimes : M. Jean-Marie COUPU ;
- Ministère chargé de l'environnement : M. Patrick BERG ;
- Ministère chargé de l'économie : Mme Stéphanie PETARD ;
- Ministère chargé du budget : Mme Fabienne DUFAY.

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements (5)

- Conseil Régional de Normandie : M. Julien DEMAZURE ;
- Conseil Régional de Normandie : M. Jean-Baptiste GASTINNE ;
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : M. Bertrand BELLANGER ;
- Métropole Rouen Normandie :M. Frédéric SANCHEZ ;
- Commune de Rouen : M. Yvon ROBERT ;

Représentants du personnel de l'établissement public (3)

- M. Patrice TOURNIER, CGC ;
- Mme Marie-Laure MOULIN, CGT ;
- M. Dany GUINIOT, CGT ;

Personnalités qualifiées (5)

- Mme Catherine CORNU, représentant la CCI Normandie ;
- M. Frédéric HENRY, président de Lubrizol France, représentant le monde économique ;
- Mme Anne LARPIN , Directrice-conseil de la société Tamarak ;
- M. Thierry GUIMBAUT, Directeur Général de Voies Navigables de France ;
- M. Philippe DEHAYS, Président de l'Union Portuaire Rouennaise.

Article 2 : Les arrêtés en date des 19 mars 2018 et 17 janvier 2014 portant composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen sont abrogés

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Fait à Rouen, le 29 AOUT 2019

Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**